

Séance du Conseil communal de Denges
Lundi 28 juin 2010 à la salle des Jardins

Il est 20h18 lorsque M. Didier Hostettler, Président du Conseil, ouvre la séance.

M. HOSTETTLER souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour le second Conseil de l'année 2010.

1. Appel

L'appel effectué donne

| | |
|---------------------|----|
| Membres présents | 33 |
| Membres excusés | 8 |
| Membres non excusés | 3 |

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mars 2010
- 3) Correspondance
- 4) Communications municipales et échéancier
- 5) **Comptes et gestion de l'année 2009 et rapport de la commission gestion-finances.**
- 6) **Préavis 1/2010** Demande d'un crédit complémentaire extrabudgétaire de Fr. 430.000.00 (quatre cent trente mille francs) pour la création d'un parc arborisé, d'une aire multisports et déplacement de la place de jeux existante
- 7) **Préavis municipal d'urgence 2/2010** Demande d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 26'430.00 TTC (vingt-six mille quatre cent trente francs) pour un projet d'extension de l'UAPE « Les Pirates »
- 8) **Elections statutaires du Conseil communal:**
 - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
 - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
 - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
 - d) de 2 scrutateurs-(trices)
 - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 9) Rapport du Président
- 10) Propositions individuelles
- 11) Divers
- 12) Distribution des émoluments

L'ordre du jour n'étant pas combattu, il sera suivi tel que prévu

2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 8 mars 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 8 mars 2010 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention. M. Hostettler prie Mme Ferreira de le signer, il le paraphe également.

M. HOSTETTLER annonce que concernant le PV, le bureau a étudié la possibilité de réduire la taille de celui-ci afin de le rendre plus facile à lire, c'est-à-dire plus court, et à apporter une petite contribution pour préserver l'environnement. Après discussion avec les Communes alentours pour savoir comment ils procédaient, nous allons dès ce Conseil vous rendre un PV qui présentera les points importants des discussions et

bien sûr les décisions. Le cas échéant, chaque conseiller aura bien sûr, tout loisir d'amender celui-ci avant son approbation selon vos notes personnelles de séances.

3. Correspondance

- 12 mars** Réception d'un courrier du SeCRI (Service des communes et des relations institutionnelles) concernant l'établissement des cartes de votes après transfert du rôle des électeurs
- 22 mars** Réception d'un courrier de la Préfecture concernant l'élection complémentaire d'un Conseiller municipal en remplacement de M. Valéry Paquier. (Cette décision annule les arrêtés reçus le 18 février)
- 26 mars** Réception d'une copie d'un courrier envoyé à la Municipalité de M. René Lyon concernant les aménagements extérieurs du bâtiment communal.
- 21 avril** Lettre à M. René Lyon accusant réception de son courrier du 26 mars 2010
- 18 mai** Réception du Préavis 1/2010 de la Municipalité
- 18 mai** Transmission du Préavis 1/2010 à M. Jean-Frédéric Bonjour, Président de la commission technique
- 21 mai** Courrier à M. le Préfet l'informant de l'assermentation de M. J.-M. Rebmann à la Municipalité le mercredi 2 juin 2010
- 2 juin** Réception d'un courrier de M. Jean-Marc Rebmann annonçant sa démission au Conseil communal.
- 4 juin** Courrier à M. Jean-Marc Rebmann accusant réception de sa démission au Conseil communal.
- 16 juin** Réception du rapport de la commission technique chargée d'étudier le préavis 1/2010.
- 17 juin** Réception du rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier les comptes et la gestion 2009
- 17 juin** Réception du rapport de la commission gestion-finances chargée d'étudier le préavis 1/2010
- 17 juin** Réception du Préavis municipal d'urgence n°2/2010
- 17 juin** Lettre habituelle à M. le Préfet l'informant de notre séance de ce soir
- 25 juin** Lettre de démission du Conseiller communal M. Christophe Gerber qui quitte la commune au 1^{er} juillet 2010

4. Communications municipales et échéancier

Echéancier :

- A. Préavis 2/2007 Demande de crédit extrabudgétaire de Fr. 2'040'000.00 pour la transformation et rénovation du bâtiment de l'administration communale et aménagement de la Place du Village.**
M. CHARMEY annonce que le bâtiment communal est terminé à part quelques petites bricoles. L'inauguration aura lieu samedi 3 juillet dès 11 h 00.
Il remercie le comité d'organisation pour la préparation de cette inauguration.
- B. Préavis 2/2009 Projet de renforcement de la modération du trafic à Denges.**
Mme MAEDER annonce que la mise à l'enquête concernant les aménagements prévus est terminée. Les oppositions ont été levées et le délai de recourt est passé.
Passé ces délais, nous avons demandé au service des routes de publier dans la FAO, les mesures de circulations accordées, soit le passage au 30 km/h dans la zone « village » et dans la zone « Ecole ».
(Pour rappel nous avons différé cette publication, étant entendu qu'il aurait été absurde de passer à un régime de 30 km/h sans pouvoir mettre en place les aménagements permettant d'atteindre cet objectif).
Le service des routes publie les restrictions de circulation ainsi que les changements de régime de vitesse le dernier mardi du mois, donc en principe le 29 juin.

Ensuite, nous pourrions confirmer l'attribution du mandat de réalisation, lancer les soumissions et si tout va bien, débiter les travaux cet automne.

C. Motion TAVERNIER II du 29 décembre 2010. Pour que Denges rejoigne le réseau de vélos en libre service de l'agglomération Lausanne-Morges. Création d'une commission à l'automne pour observer le développement et l'évolution du concept

Une commission sera créée à l'automne.

D. Motion Mottu-Stella du 8 mars 2010. Traitement et indemnités des membres de la Municipalité.

Motion renvoyée à la Municipalité pour une étude ou un projet de décision

M. MONNIN répond que la motion sera étudiée pendant l'été et la réponse sera donnée au prochain Conseil.

E. Divers

a. Information sur le rapprochement des communes

M. CHARMEY annonce que rien n'est terminé, il n'y a aucun résultat, mais cela suit son cours.

b. Information sur le préavis concernant la nouvelle chaudière du collège

M. MONNIN annonce qu'un préavis avec la technique du pellet sera présenté au Conseil cet automne

c. Travaux sur la route de Lonay et contacts avec le canton

M. CHARMEY répond que les travaux ont été réalisés.

Quand aux contacts avec le Canton, rien ne bouge.

Une étude dans le cadre du SDRL et du PALM à été ouverte sur la route de Lonay, ce qui est déjà un pas.

Dates proposées pour les Conseils communaux de 2010.

c. Lundi 4 octobre 2010

d. Lundi 6 décembre 2010 suivi d'une verrée offerte par la Municipalité

5. Comptes et gestion de l'année 2009 et rapport de la commission gestion-finances.

Comme chaque année, nous avons le rapport de gestion de l'année 2009, l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2009 des établissements primaires et secondaire de Préverenges, le rapport de la commission de gestion-finances 2009 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

M. HOSTETTLER donne la parole à M. Eric Salquin, Président de la commission pour lecture des éléments restants du rapport, sans les remarques ni les conclusions.

M. SALQUIN ajoute qu'il manque deux croix dans le tableau des présences : le 27 mai 2010 pour M. Richard Pleux et le 7 juin 2010 pour Mme Capucine Ponsar.

(Ces séances seront reportées sur les émoluments de juin 2011)

M. COTTINI remarque que concernant la commission de gestion, il n'y a pas eu de visites des travaux lors de la réfection du bâtiment communal, alors que la gestion est là pour voir si les travaux ont été effectués.

M. RHEIN répond que la commission de gestion a traditionnellement une visite à faire par année, ce qui a été fait concernant les routes, concernant la maison de commune, d'un point de vue purement technique, ce n'est pas du domaine de la commission de gestion, la commission vérifie que les comptes et la gestion soient correctes, mais en ce qui concerne les peintures, etc...la commission n'est pas compétente.

Il prend note de la remarque

M. PILLOUD ajoute que concernant la maison de commune, ce sera sur la gestion 2010 que les détails seront examinés étant donné que les travaux sont encore en cours.

Comptes 2009

M. HOSTETTLER passe à l'examen des comptes 2009 et ouvre la discussion.

- **Rapport financier page 1 à 3**

M. TAVERNIER désire féliciter la Municipalité et la commission gestion-finances pour la qualité de leur travail.

- **Tableau de l'évolution des réserves en 2009 page 5**

M. TAVERNIER demande à la municipalité sur quel critère elle s'est basée pour l'attribution des réserves, par ex. les collecteurs et épuration.

M. MONNIN répond que la municipalité essaye d'anticiper les dépenses futures. Et c'est sur cette base qu'elle constitue ces réserves.

Mme MAEDER répond que concernant les collecteurs et épuration, de gros travaux devront être effectués dans un futur relativement proche. Une majeure partie des frais sont à la charge des communes. D'où l'importance du montant de réserve.

- **Finances page 8**

M. MONNIN répond à une interpellation par courriel de M. Mignot Jean-Charles dont la substance est la suivante :

En page 2 figure l'excédent de revenus (Fr. 767'000,--) ainsi que les divers amortissements et attributions projetés (Fr. 721'000,--).

En page 4 sont repris les amortissements pour Fr. 548'500,-- alors qu'en page 5 figurent les attributions pour Fr. 197'500,--. L'addition de ces deux montants dépasse de Fr. 25'000,-- ceux figurant en page 2. Le "problème" réside, sauf erreur, dans l'attribution de Fr. 25'000,-- à la perte sur débiteur douteux.

J'ai approfondi ma recherche et j'ai pu constater que tous les amortissements et les attributions figurent bel et bien dans les diverses rubriques des pages 6 et suivantes, sauf le montant de Fr. 25'000,--.

M. MONNIN répond :

L'attribution des Fr. 25'000.00 a été débitée au compte 210.330 « Défalcations d'impôts ». Nous avons tenu compte des recommandations de l'Administration Cantonale des Impôts nous proposant une provision pour perte sur débiteurs douteux supérieure à celle figurant déjà au bilan, nous avons donc débité le compte de charges et créditer le fonds de réserve.

En conséquence, ce montant est inclus dans le poste charges (sans les amortissements et attributions aux fonds de réserve) de fr. 2'739'156.31 figurant à la page 1 du rapport financier 2009.

La fiduciaire BDO, responsable de la révision de nos comptes, n'a fait aucune remarque à ce propos dans son rapport du 10.06.2010.

- **Police page 16**

Mme Rosat demande pourquoi au poste 437.00 Contraventions LCR il y a 1'430.00 en 2009 alors qu'en 2008 il y avait 4'984.92, pourquoi une telle différence ?

M. MONNIN répond qu'il s'agit des amendes d'ordre pour mauvais parcage, et qu'en fonction des priorités, cette année 2009 ne nous a pas permis de faire plus.

M. CHARMEY ajoute que si quelqu'un est intéressé pour faire ce travail, qu'il se présente, cela soulagera les trois personnes qui sont M. Bavaud, Mme Maeder

et Mme Gevisier qui n'ont pas toujours le temps de le faire et ce n'est pas forcément leur rôle.

- **Comptes du Bilan page 18**

M. MIGNOT demande pourquoi le compte débiteur divers augmente pareillement
M. MONNIN répond que la commune subit, qu'il n'y a pas vraiment de moyens de faire beaucoup mieux.

M. TAVERNIER ajoute que ce sont les taxes et les impôts non payés.

Aucune autre remarque ni question ne sont formulées. La discussion sur les comptes est close.

Gestion 2009

M. HOSTETTLER passe à l'examen de la Gestion 2009 et ouvre la discussion.

- **Page 46 – 58**

Finances – Urbanisme – Service du feu – Gestion des déchets – TPM

Mme ROSAT demande par rapport à l'extension du réseau des TPM, si une connexion avec la commune de St-Sulpice est prévue.

M. MONNIN répond qu'il y a beaucoup de nouveaux projets, tel que Bussigny aux alentours de 2013, mais pour le reste cela est difficile de savoir, car il n'y a pas de décision définitive. Le développement des TPM se fait très régulièrement.

- **Page 59 – 74**

Instruction publique – Associations – Temples et cultes – Affaires sociales - Naturalisations

Mme ROSAT intervient concernant les transports scolaires et le déplacement de l'arrêt du centre du village.

Elle dit être surprise, car la route du Lac 13 est son domicile et que les enfants lancent des boules de neiges et des balles contre la porte de son garage, ainsi que dans le jardin.

Elle demande s'il est prévu après les vacances scolaires ou l'aménagement du village de remettre l'arrêt du bus scolaire au centre du village.

M. CHARMEY répond qu'il n'y a rien de prévu.

M. TAVERNIER demande un point de situation par rapport au rapatriement des élèves de VSB.

Mme POULY répond que les portakabins vont être installés sur le site à côté du collège de Préverenges qui comptera 8 classes est qui pourra accueillir à la rentrée prochaine une partie des élèves de VSB, une autre partie des élèves VSB va rentrer sur Beausobre également dans 4 classes érigées dans des portakabins.

Cela permettra de faire le lien jusqu'à la construction du collège en 2012 environ.

Mme ROSAT demande si quelqu'un s'occupe des archives communales.

M. CHARMEY répond qu'actuellement il n'y a pas d'archiviste

Aucune autre remarque ni question ne sont formulées. La discussion sur le rapport de gestion est close.

M. HOSTETTLER invite M. Salquin à nous lire les remarques ainsi que les conclusions du rapport de la commission gestion-finances 2009 et rappelle que le vote intervient séparément, premièrement sur les comptes 2009, puis sur la gestion 2009.

Les comptes communaux arrêtés au 31 décembre 2009, tel que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission de gestion-finances sont acceptés à l'unanimité.

Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2009 et à la commission de gestion-finances à l'unanimité moins 7 abstentions.

M. HOSTETTLER remercie la commission gestion-finances ainsi que la Municipalité pour le travail accompli.

6. **Préavis 1/2010** Demande d'un crédit complémentaire extrabudgétaire de Fr. 430.000.00 (quatre cent trente mille francs) pour la création d'un parc arborisé, d'une aire multisports et déplacement de la place de jeux existante

M. HOSTETTLER invite M. Jean-Frédéric Bonjour pour la commission technique et M. Salquin pour la commission gestion-finances à donner lecture de leur rapport sans les conclusions.

M. HOSTETTLER ajoute que comme la commission gestion-finances suggère dans ses conclusions, de renvoyer le préavis en Municipalité pour définir une solution à moindre coûts.

Cette proposition sera traitée comme un amendement et sera donc votée en premier.

« Nous aurons la discussion, ensuite nous voterons l'amendement proposé par la commission gestion-finances suivant :

En cas d'acceptation de celui-ci, le préavis est renvoyé à la Municipalité

En cas de refus, nous voterons sur le préavis original, considérant que la commission gestion-finances indique dans ces conclusions que la Commune peut se permettre cette dépense.

La discussion est ouverte

Mme MULLER trouve le projet très bien pour les jeunes et les ados, et demande s'il n'y aurait pas la possibilité de prévoir des aménagements spécifiques pour les aînés avec appareils à mobilité douce par exemple.

M. CHARMEY répond qu'il y aura des bancs, mais que l'idée est bonne.

M. TAVERNIER demande quand la place de jeux a été faite, combien elle a coûté et combien coûtera son déménagement.

M. PILLOUD répond qu'un préavis avait été présenté en 2005 pour la réfection de la place de jeux pour un montant de Fr. 75'000.00.

M. CHARMEY ajoute que les frais pour les travaux de déplacement de la place de jeux sont englobés dans le reste des travaux.

M. MONNIN répond que le montant total pour le déplacement de la place de jeux est de Fr. 8'700.00

M. CHARMEY répond que l'UEFA donne une subvention de Fr. 20'000.00 pour la création du terrain multi sports.

Mme ROSAT demande s'il est prévu de clôturer la place de jeux.

M. CHARMEY répond qu'elle le sera comme actuellement

M. SCHERZ demande si beaucoup d'enfants utilisent cette place de sports pour que cela vaille la peine d'investir un tel montant.

M. CHARMEY répond qu'il y a toujours du monde sur cette place.

M. SALQUIN demande ce qu'il en est par rapport à la place prévue pour l'élimination des déchets

M. MONNIN répond que pour l'instant nous avons encore besoin de cette place pour les déchets.

Aucune autre remarque n'étant formulée, M. HOSTETTLER clôt la discussion et prie M. J.-F. Bonjour de donner lecture des conclusions du rapport de la commission technique, il donne également la parole à M. SALQUIN afin de donner lecture des conclusions du rapport de la commission gestion-finances.

Est élu à la 1^{ère} Vice-présidence du Conseil communal pour l'année 01.07.2010- 30.06.2011 M. Grégoire TAVERNIER par 27 voix.

Election du/de la 2ème Vice-Président(e) du Conseil

Mme DUCOMMUN propose Mme Mottu Stella qui accepte

Election du/de la 2ème Vice-président(e)

Bulletins délivrés : 33

retrés : 33

Nul : 0 blancs : 11 voix éparses : 0 valables : 22 majorité absolue : 12

Est élu à la 2ème Vice-présidence du Conseil communal pour l'année 01.07.2010- 30.06.2011 Mme Michèle MOTTU STELLA par 22 voix.

Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs-(trices) suppléants(es)

L'élection se fait à main levée

Mme Ginette GAILLARD et M. Jean-Daniel BULA sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) pour l'année 01.07.2010- 30.06.2011

Mme Regula ABERER et M. Fabien BONJOUR sont élus à l'unanimité scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année 01.07.2010 - 30.06.2011

M. HOSTETTLER félicite ces personnes pour leur élection

9. Rapport du Président

Chères conseillères, chers conseillers, membres de la Municipalité,

Saisissons quelques épisodes de la période de juillet 2009 à juin 2010 pour notre Conseil. Nous nous sommes réuni 3 fois en comptant la séance de ce soir pour traiter 2 Préavis, mais plus important pour prendre connaissance, comprendre, débattre et en définitive supporter le travail de notre Municipalité pour le bien de notre commune.

Par ailleurs, le bureau s'est réuni 3 fois pour des votations fédérales et cantonales et pour l'assermentation d'un nouveau Municipal le 2 juin 2010.

Plus en détail ; 36 conseillers présents pour cette séance du lundi 7 décembre 2009, le Budget 2010 est approuvé sans grande discussion avec un déficit de fr. 410'000.00. Mais qui y croit ?

Le point le plus discuté concerne les subventions accordées aux associations culturelles et sportives de la région qui reçoivent des enfants de Denges. La COMMUNE DE Denges ne semble pas plus généreuse et espérons qu'après de multiples relances, le Municipalité saisira la balle au bond ou écoutera la mélodie du Conseil.....

Comme d'habitude, la Municipalité nous communique au sujet de la rénovation du bâtiment communal, qui touche à sa fin et pour laquelle les dépenses y afférentes sont toujours dans les marques.

La verrée qui suit est toujours un agréable moment de rencontre et d'échange.

Séance intéressante que celle du 8 mars 2010, à laquelle de nouveau 36 conseillers ont participé – les mêmes ? Et là, même sans préavis à débattre les discussions furent animées. Particulièrement concernant le type de chaudière à adopter au Collège de la Crosette et comment optimiser les dépenses de notre commune en limitant les études diverses et variées.

Je pense personnellement qu'une commune se doit de montrer l'exemple et que toute initiative devrait être de type développement durable pour autant que le résultat économique à long terme soit raisonnable. Le Conseil va bien dans cette direction, en effet le vote pour la préparation d'un préavis détaillé sur une solution avec des pellets est favorable à cette approche avec 26 oui, 4 non et 7 abstentions.

Un peu moins durable, c'est la route de Lonay – ou route des patates – qui elle est fermée et les trous bouchés pendant que la Municipalité négocie avec le canton l'affectation logique de cet important point de passage.

Dans l'intervalle, la Municipalité propose de repousser la motion TAVERNIER 2 pour que « Denges rejoigne le réseau de vélos en libre service de l'agglomération Lausanne-Morges ». Une commission sera donc créée dès que les premières statistiques seront disponibles à l'automne. Puis la Motion Mottu-Stella pour le « Traitement et indemnités des membres de la Municipalité » est acceptée et envoyée en Municipalité.

De plus, Francis Monnin nous informe du remboursement de la seule dette communale d'un montant de 1 million, ce qui laisse donc un emprunt communal par habitants de zéro. Chose d'autant plus remarquable, alors que de multiples investissements ont été faits ces dernières années – les routes, le collège de la Crosette et le bâtiment communal.

Et aujourd'hui encore nous avons eu une nouvelle confirmation, s'il en fallait une, de l'excellente gestion de notre commune par la Municipalité et son Syndic que je remercie sincèrement et que je vous demande d'applaudir. En effet, vous avez aujourd'hui approuvé à l'unanimité la gestion et les comptes 2009 qui bouclent avec un boni de Fr. 767'000.00 avant amortissements consentis.

Je voudrais aussi remercier la commission gestion-finances pour son travail toujours professionnel et efficace. Là aussi je vous demande de les applaudir.

Durant ce Conseil, vous avez accepté le préavis pour la création d'un par arborisé, d'une aire multisports et déplacement de la place de jeux. Maintenant que je peux m'exprimer, je pense qu'il est bien d'avoir repensé entièrement le centre de notre village et l'addition de 6 bancs publics est la très bienvenue pour un projet avec une vision à long terme.

Je vais aussi revenir sur les motions Dupuis et Hostettler qui au précédent rapport étaient déjà âgées de 18 mois et aujourd'hui 2 ans et demi, sans qu'aucun travaux n'aient commencé. Nous nous approchons gentiment, même sans recours au tribunal administratif, à 3 ans de latence après le dépôt des motions, et ce, avec un soutien continu du Conseil et de la Municipalité. A mon humble opinion, cela démontre une lenteur quasiment inacceptable engendrée par notre système politique.

Cependant, je suis un futur ex-président satisfait du fonctionnement de son assemblée en considérant les nombreuses prises de position, les questions posées et nos débats somme toute animés mais toujours respectueux. Le fait HEUREUX que nous ne sommes pas politisés fait que les débats sont parfois un peu décousus. Et là comme dans une équipe, il faut se rattacher et faire confiance à ceux qui connaissent mieux le sujet débattu. En effet, nul ne peut tout savoir et le but d'une assemblée de 45 personnes c'est que la connaissance quelque peu approfondie d'un sujet se trouve probablement chez l'un d'entre nous. En l'état, le parti politique auquel tous nous devons adhérer est : « le bon sens ».

J'en profite pour remercier aussi les membres des commissions pour leur excellent travail qui permettent aux conseillers de prendre des décisions avisées.

Dans la rubrique des remerciements, ils vont bien sûr aux scrutateurs et aux vice-présidents pour leur précieuse collaboration. Sans oublier notre chère Secrétaire Martine Ferreira sans laquelle je serais très peu de chose. Merci beaucoup Martine.

Avant de terminer, j'aimerais souhaiter beaucoup de succès à la prochaine Présidente du Conseil Mme Sylvie Guignet, qui, instant historique, deviendra la première femme à ce poste à Denges. Pour élire une femme Présidente du Conseil communal à Denges, il aura fallu attendre 51 ans après le vote favorable du peuple vaudois – c'était en 1959 et Vaud était le premier canton en Suisse à le faire. Enfin cela est fait et c'est bien pour la diversité dans nos institutions politiques locales.

Voilà, c'est la dernière fois que je m'adresse à vous en tant que Président du Conseil et je tiens donc à beaucoup vous remercier de votre confiance pendant ces deux années.

Au plaisir de trinquer avec vous lors de la verrée qui suivra.

Didier Hostettler, Président du Conseil communal 2008-2010

10. Propositions individuelles

Aucune n'est parvenue sur le bureau du Conseil

11. Divers

Mme MULLER demande si dans les différents dossier, il est prévu une fois d'envisager l'enterrement des poubelles comme il y a par exemple à St-Prex ou Morges (conteneur à déchets enterré en béton)

M. MONNIN répond que pour l'instant ce n'est pas prévu

M. VUILLE annonce que concernant les performances énergétique du bâtiment communal, il a, sur initiative personnelle effectué des mesures afin de décrire le fonctionnement énergétique de l'ancien bâtiment, la même démarche a été effectuée en février-mars. Le résultat de cette démarche donne une économie de 20% sur la facture de gaz. Et si l'on compte que le bâtiment compte 1 tiers de surface de plus cela fait une économie de près de 50%. Etant donné que cela vient d'être mis en service, et qu'il y a encore des réglages à faire, nous pouvons nous attendre encore à une économie de l'ordre d'environ 10%.

M. VUILLE fournira un nouveau bilan en fin d'année.

Mme MOTTU STELLA nous fait part, suite à l'adoption des 2 préavis de ce jour, de sa déception et constate que la Municipalité et le Conseil communal n'en fait pas assez concernant l'accueil parascolaire et demande de discuter de la construction d'une structure d'accueil mieux adaptée.

M. SCHERZ demande ce qu'il en est de la demande faite il y a quelques temps concernant la mise à disposition à la population de Denges des abonnements CFF.

M. MONNIN répond que ce sera examiné dans le cadre du prochain budget.

M. TAVERNIER demande ce qu'il en est de sa précédente demande concernant la participation de la commune par rapport aux clubs hors commune.

Mme POULY répond que cela sera étudié pour le budget 2011.

12. Distribution des émoluments

M. HOSTETTLER rappelle que le prochain Conseil aura lieu le lundi 4 octobre 2010

Il est 22 h 20 M. HOSTETTLER lève la séance.

Le Président

La Secrétaire

D. Hostettler

M. Ferreira